



Les intérêts de mon prêt ont doublé

Par **Davidoff**, le **16/03/2012** à **17:48**

J'ai souscrit un crédit en avril 2006 sous forme d'une réserve crédit global CSF,

La somme empruntée était de 3000 euros. J'ai malheureusement égaré le contrat lors d'un de mes déménagements.

la somme à rembourser avec les intérêts était de 3800 euros, soit 50 mensualités (j'ai appris récemment que ces nombre de mensualité ne sont que des estimations).

En 2009, j'ai pu faire le calcul du coût total de mon crédit. la somme totale était de 4868 euros, somme confirmée par le CSF..

Lorsque le montant de mes remboursements approchait les 4000 euros, j'ai prévenu le csf que je ferai opposition au prélèvement s'ils ne m'expliquaient pas la raison de cette montée d'intérêts.

N'ayant eu aucune réponse de leur part, j'ai fais opposition, en décembre 2010.

J'ai du ré expliquer de nombreuse fois les raisons de mon refus de continuer de payer. Il n'y avais AUCUN suivi de dossier.

De plus, le CSF ayant fait mon prêt avec le SEDEF, .ils se renvoyaient la responsabilité à tours de rôle.

En septembre 2011, un cabinet d'huissier a pris contact avec moi pour une proposition de règlement amiable avant procédure contentieuse.

En novembre 2011, plus de nouvelle du cabinet d'huissier. Une personne du CSF m'appelle. Ré-ré-ré-explications. Elle me dit qu'elle même trouve tout cela bizarre, qu'elle va voir mon

dossier et qu'elle me rappelle très vite avec de vrais explications. Elle ne le fera pas.

En mars 2012, un autre cabinet d'huissiers me contacte pour un avis de transmission en procédure judiciaire et me donne une semaine pour payer.

Outre le fait que les intérêts ont explosés, plusieurs point me laisse perplexe.

J'ai remarqué que le taux effectif global était à l'origine de 16,198 %. il n'y restera que deux mois. Au troisième prélèvement, il était déjà à 17,366 %. je ne sais pas si cela est normal ou pas

en avril 2009, le TEG était de 17,5% et l'estimation du nombre de mensualité était de 55 soit 4180 euros. En octobre 2010 , le TEG est toujours de 17,5 % mais le nombre de mensualité est de 63 soit 4788 euros. Le taux ne bouge pas mais les intérêts ont encore augmenté de 50 %.

sur la photocopie de mon contrat que j'ai réussi à obtenir, la valeur « durée maximum de remboursement » a été modifié pour passer de 55 a 60 mois.

J'avoue que là je suis un peu démunis étant donné le peu de temps qu'ils me laissent.

Apparemment, les huissiers pourrait venir chez moi dans la semaine prochaine et rien ne pourrait les arrêter.

Merci d'avance à ceux qui me guideront

Par **Davidoff**, le **17/03/2012** à **19:22**

Un huissier m'a dit vendredi qu'il était du service judiciaire du cabinet et qu'il allait bloquer mes comptes bancaires et mes salaires.

Ce que j'aurai besoin de savoir avant lundi, c'est :

_ Est-ce-que les huissiers ont le droit de me laisser une semaine pour payer après des mois et des mois sans nouvelles ?

_ Est-ce-que les huissiers peuvent arriver chez moi ce lundi sans décisions d'un tribunal ou est-ce que c'est juste de l'intimidation ?

Je veux juste du temps pour revoir tout ça avec le csf. D'après les huissiers, ce sont les seuls à pouvoir arrêter toute cette procédure.

Donc en gros, puis-je faire temporairement opposition à cette saisie et comment je dois m'y prendre ?

Merci encore pour vos futures réponses

Au revoir et bonne saint Patrick.

Par **Davidoff**, le **18/03/2012** à **16:56**

Bonsoir à tous.

une dernière question.

J'ai reçu une ultime lettre du cabinet (société civile professionnelle d'huissiers de justice) intitulée :

Avis de Transmission en procédure judiciaire.

Votre dossier va partir en procédure judiciaire avec mise en place de mesure d'exécution pénible et coûteuse (saisie de votre véhicule, de vos meubles, de votre maison, de vos salaires, de vos comptes bancaires ..).

Ma dernière question avant ce lundi est de savoir si le terme « mise en place de mesure d'exécution » signifie que cela va être fait très prochainement ou si ce sera la finalité de la procédure judiciaire ?

Avec respect.